

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-3048 - NUM
Enregistrée le 29/03/2024

ARRETE N° 2024-RH-045
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE CATEGORIE C
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ER CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Vu le Décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux.

Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-1383 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que les agents remplissent les conditions d'avancement dans leur grade respectif,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

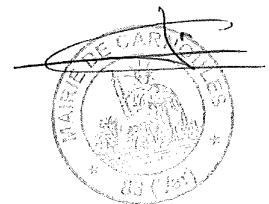
Nom et prénom	Echelon	
M. PEREZ Frédéric	5	Promouvable au 01/04/2024

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Echelon	
Mme NOEL Sylvie	5	Promouvable au 31/12/2024

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux intéressés.

Fait à CARNOULES le 26 Mars 2024
« Pour le Maire empêché,
L'Adjoint suppléant,
Monsieur CORTES Christophe. »,



CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-3048 - NUM
Enregistrée le 29/03/2024

ARRETE N° 2024-RH-044
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE CATEGORIE B
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant que les agents remplissent les conditions d'avancement dans leur grade respectif,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe au 31/12/2024 est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Echelon	
M. CHAUVIER Frédéric	12	Promouvable au 31/12/2024

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux intéressés.

Fait à CARNOULES le 26 Mars 2024
« Pour le Maire empêché,
L'Adjoint suppléant,
Monsieur CORTES Christophe. »,

